

Nouvelle campagne du CSEE
Page 2

Manifestation européenne du 19 mars 2005
Page 3

Agenda social 2005 – 2010 de la Commission
Page 4

Nouvelle campagne du CSEE: La directive sur les services ne doit pas englober l'éducation !

Dans la foulée des plans visant à réviser le projet de directive sur les services dans le marché interne, annoncée par le Président de la Commission européenne, M. Barroso, le CSEE en appelle à la Commission pour ne pas faire entrer l'éducation dans le projet de directive.

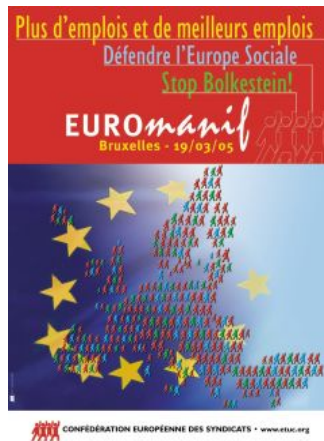
[Pour plus d'informations](#)



Erasmus Mundus : 17 nouveaux cours de master
Page 5

Proposition d'examen à mi-parcours de la Commission
Page 6

Europass a été lancé
Page 7



Le CSEE participera à la manifestation européenne du 19 mars 2005

La CES (Confédération européenne des syndicats) organisera une manifestation à Bruxelles le 19 mars, et le CSEE y participera. Plus de 50.000 personnes défilent à Bruxelles pour la défense de l'emploi et des droits sociaux et contre le projet de directive Bolkestein sur les services dans le marché intérieur.

[Pour plus d'informations](#)

Conférence pan-européenne IE/CSEE
Page 9

Conférence mondiale sur "le droit à et les droits dans l'éducation"
Page 10

Calendrier
Page 11

Nouvelles publications
Page 13

Europass a été lancé

Europass, qui est le cadre européen novateur unique favorisant la transparence des qualifications et des compétences, a été lancé à l'occasion d'une conférence qui s'est tenue les 31 janvier et 1^{er} février 2005 à Luxembourg. L'objectif de la Commission est que d'ici à 2010, quelque 3 millions de citoyens aient utilisé l'Europass pour mieux se positionner sur le marché de l'emploi et mettre à profit les possibilités offertes par l'apprentissage tout au long de la vie dans le contexte européen.

[Pour plus d'informations](#)

Calendrier

22 – 23 mars :
UE – Conseil européen de printemps, Bruxelles

8 – 10 avril :
CSEE - Conférence sur les Roms, Budapest

15 – 17 avril :
Conférence sur le projet TRACE - Académie Syndicale Européenne, Florence

[Consultez le calendrier 2005](#)



Nouvelle campagne du CSEE: La directive sur les services ne doit pas englober l'éducation !

Dans la foulée des plans visant à réviser le projet de directive sur les services dans le marché interne, annoncée par le Président de la Commission européenne, M. Barroso, le CSEE en appelle à la Commission pour ne pas faire entrer l'éducation dans le projet de directive.

Le CSEE s'inquiète des conséquences négatives que cette directive pourrait avoir pour l'éducation, et il a lancé une campagne par laquelle il invite instamment ses organisations membres dans l'UE à prendre contact avec leurs gouvernements et leurs représentants nationaux au Parlement européen à ce sujet.

Le CSEE collabore avec les autres fédérations industrielles dans le cadre de la CES afin de convaincre la Commission de la nécessité de modifier le projet de directive. La définition actuelle de la portée de la directive est manifestement inadéquate, et le CSEE demande à ce que les services de l'éducation ne soient pas couverts par la directive.

Aux termes des articles 149 et 150 du Traité, les compétences de l'UE dans le domaine de l'éducation se limitent à l'adoption d'incitants et de recommandations, tandis que les Etats membres conservent la pleine responsabilité « *du contenu de l'enseignement et de l'organisation des systèmes d'éducation* ». Si une forme quelconque d'activité éducative doit être couverte par la directive sur les services, la politique commerciale de l'UE risque de mettre hors jeu la répartition des compétences telle qu'elle est exposée dans le Traité, en considérant qu'elle a le pouvoir d'intervenir dans l'organisation de l'éducation telle que prévue dans chaque pays.

Pour réaliser l'objectif de Lisbonne, le CSEE encourage vivement la Commission à œuvrer au renforcement de la qualité de tous les systèmes d'éducation publique dans l'UE, plutôt que d'adopter des directives susceptibles de déboucher sur la marchandisation de l'éducation.

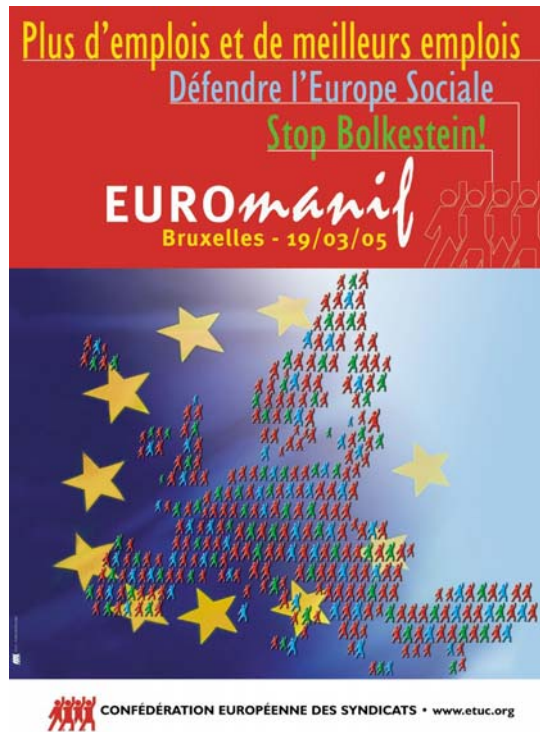
Le Comité pour l'éducation et la culture du Parlement européen tiendra le 15 mars une audition consacrée spécifiquement à l'éducation et au projet de directive sur les services. Il conviendrait de prendre contact avec les membres du Parlement avant cette date.

Le CSEE invite instamment ses organisations membres à agir et à soutenir sa position !

[Consulter le site web consacré à la Campagne du CSEE qui donne tous les documents pertinents en anglais, en français et en allemand.](#)

Le CSEE participera à la manifestation européenne du 19 mars 2005

La CES (Confédération européenne des syndicats) organisera une manifestation à Bruxelles le 19 mars, et le CSEE y participera. Plus de 50.000 personnes défilent à Bruxelles pour la défense de l'emploi et des droits sociaux et contre le projet de directive Bolkestein sur les services dans le marché intérieur.



L'Euromanif a pour but d'attirer l'attention sur la position de la CES vis-à-vis du processus de Lisbonne avant le Conseil européen de printemps, qui se tiendra à Bruxelles les 22 et 23 mars 2005. La CES et le CSEE apportent leur appui à la stratégie de Lisbonne tout en insistant sur l'indispensable recherche d'un équilibre entre les considérations économiques et celles qui se rapportent à l'emploi, à l'aspect social et à l'environnement.

Les syndicalistes de nombreux pays européens se joindront à cette manifestation, afin de faire clairement comprendre au Conseil que la protection de l'emploi et des droits sociaux fondamentaux doit être une priorité de la future politique de l'UE, plutôt que d'être prise en compte à posteriori.

En outre, cette manifestation entend démontrer combien profonde est l'inquiétude que suscite la directive de l'UE sur les services, qui menace le modèle social européen et pourrait avoir pour conséquence de placer l'éducation dans la catégorie des produits commercialisables.

Le CSEE a demandé à toutes ses organisations membres de participer à la manifestation à Bruxelles, en appui à la position de la CES et du CSEE.

Les manifestants se rassembleront sur l'Esplanade de l'Europe à partir de 11 heures et la manifestation proprement dite démarrera à 14 heures. Elle se disloquera devant la gare du Nord après un meeting syndical.

Consulter le site web de la CES pour de plus amples informations:

www.etuc.org/fr/

Lancement de l'Agenda social 2005 – 2010 de la Commission

Vladimír Špidla, Commissaire chargé de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances, a lancé le 10 février le nouvel Agenda social de la Commission, qui devrait donner des emplois et assurer l'égalité des chances pour tous, et garantir que la croissance de l'UE bénéficie à chaque membre de la société.

Emploi, lutte contre la pauvreté et promotion de l'égalité des chances

L'emploi, la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'égalité des chances sont les priorités essentielles du nouvel Agenda social. « Cet agenda est destiné à préserver et moderniser notre précieux modèle social, qui représente le fondement essentiel de la dynamique de la croissance et de l'emploi de l'Europe », a déclaré le Commissaire.

Le volet de l'agenda relatif à l'emploi sera axé sur les points suivants :

- créer un marché européen du travail, en permettant aux travailleurs de conserver leurs droits en matière de retraite et de sécurité sociale lorsqu'ils vont travailler dans d'autres États membres, et en instaurant un cadre facultatif pour les négociations collectives transnationales ; la Commission examinera également l'application de périodes transitoires pour les travailleurs des nouveaux États membres;
- permettre à un plus grand nombre de travailleurs d'obtenir un emploi de meilleure qualité, notamment par l'Initiative européenne en faveur de la jeunesse, et aider les femmes à (ré)intégrer le marché du travail;
- actualiser le droit communautaire afin de répondre aux besoins résultant des nouvelles formes de travail, notamment les contrats de courte durée, et mettre en place une nouvelle stratégie en matière de santé et de sécurité;
- gérer le processus de restructuration par le dialogue social.

Le volet de l'agenda relatif à la pauvreté et à l'égalité des chances sera axé sur les points suivants :

- analyser l'impact du vieillissement de la population et l'avenir des relations intergénérationnelles en lançant un Livre vert sur la démographie;
- aider les États membres à réformer les systèmes de pension et de soins de santé et à lutter contre la pauvreté;
- combattre les formes de discrimination et d'inégalité ; la Commission examinera les mécanismes de revenu minimum des États membres et définira une approche stratégique de lutte contre la discrimination, en particulier envers les minorités ethniques telles que les Roms;
- favoriser l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, en créant par exemple un Institut pour l'égalité des sexes;
- clarifier le rôle et les caractéristiques des services sociaux d'intérêt général.

Le CSEE apporte son appui à l'Agenda social qui classe comme hautement prioritaires l'égalité des genres, la lutte contre la discrimination, la solidarité intergénérationnelle et l'Initiative européenne pour la jeunesse. Mais le CSEE souligne également la nécessité d'agir et de progresser concrètement dans l'Agenda social, notamment en ce qui concerne les points de vue des syndicats.

[Communication de la Commission sur l'agenda social](#)

Erasmus Mundus: 17 cours de master viennent étoffer le programme

La Commission européenne a sélectionné 17 nouveaux cours de master Erasmus Mundus concernant 69 universités européennes. Ils démarreront au début de la prochaine année académique et ils viendront s'ajouter aux 19 cours qui ont été lancés l'automne dernier déjà. Il existe au total 139 candidatures de cours de master concernant des centaines d'universités européennes, et le nombre de boursiers Erasmus passera à 900 étudiants et 100 professeurs universitaires environ pour l'année académique 2005-2006.

Coopération européenne dans l'enseignement supérieur

Le programme Erasmus Mundus vise à renforcer la coopération européenne et les liens internationaux dans l'enseignement supérieur. « Lancée l'automne dernier, cette initiative a connu le succès et les nouveaux cours de master d'Erasmus Mundus qui viennent d'être choisis illustrent l'importance croissante de ce programme », a déclaré Jan Figel', Commissaire chargé de l'Education, de la Formation, de la Culture et du Multilinguisme. « Les universités européennes sont de plus en plus

nombreuses à participer au programme, qui répond à un réel besoin dans les établissements d'enseignement supérieur et qui contribue à remettre l'Europe en tête de la scène universitaire internationale », a-t-il encore précisé.

Les candidatures ont fait l'objet d'une évaluation par un Bureau de sélection comprenant 12 personnalités de premier plan des milieux universitaires européens. Comme le nombre de cours de master sélectionnés ne cesse d'augmenter, des milliers d'étudiants du monde entier seront accueillis chaque année et viendront étudier en Europe pendant deux ans au maximum.

[La liste des 17 cours de master sélectionnés peut être consultée sous action 1 sélection 2005.](#)

Déséquilibre dans la proposition d'examen à mi-parcours de la Commission

Le 2 février, le Président de la Commission Barroso et le Commissaire chargé des entreprises, Günter Verheugen, ont présenté au Parlement européen leur proposition visant à réactiver l'agenda de Lisbonne pour la rénovation économique, sociale et environnementale. Cette proposition a bâti ses conclusions sur les recommandations contenues dans le rapport Kok, qui a été approuvé à l'unanimité par la Commission. Le CSEE s'inquiète de ce que les objectifs de l'UE en matière de politique sociale et d'environnement ne soient pas considérés comme hautement prioritaires. La CES soutient la stratégie de Lisbonne mais elle insiste sur le fait que les développements économiques et en rapport avec le travail sont indissociables des considérations relatives à la société et à l'environnement.

Meilleur ciblage, simplification et appropriation par les pays de la stratégie de Lisbonne

Pour relancer le processus, Barroso a prescrit un meilleur ciblage, la simplification et l'appropriation par les pays de la stratégie de Lisbonne. Les objectifs principaux du plan de la Commission sont les suivants :

- Recentrer la stratégie de Lisbonne sur la croissance économique et l'emploi, en définissant des priorités plus claires et moins nombreuses. La Commission propose de lancer un partenariat « Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi », qui pourrait être soutenu par un plan d'action au niveau de l'Union et par des plans d'action nationaux dans chacun des Etats membres.
- Renforcer l'appropriation des processus de réforme nécessaires par les gouvernements, les partenaires sociaux et les citoyens de chaque pays. Les Etats membres sont invités instamment à présenter des programmes d'action nationaux et à désigner un *Monsieur* ou *Madame* Lisbonne au niveau gouvernemental.

- Introduire la simplification et la clarification. Il y aura un seul rapport sur Lisbonne au niveau de l'Union et un seul au niveau de chaque pays.
- Maintenir le développement durable comme but faitier mais assurer l'emploi et la croissance:
 - en faisant de l'Europe un pôle d'attraction pour les investissements et le travail ;
 - en plaçant la connaissance et l'innovation au cœur de la croissance européenne ;
 - en définissant des politiques qui permettent à nos entreprises de créer un plus grand nombre d'emplois de meilleure qualité.

Le CSEE déplore le déséquilibre contenu dans la proposition, qui accorde manifestement la priorité aux questions économiques et aux réformes structurelles, aux dépens de mesures progressistes sur le plan social et de l'environnement. Bien que Barroso ait indiqué que la Commission est disposée à modifier certaines parties de la directive, le CSEE reste vivement préoccupé du risque de voir la directive entraîner la marchandisation de l'éducation. Le CSEE a lancé une campagne à ce sujet, indiquant clairement que l'éducation ne doit pas être couverte par la directive ([d'autres informations sur le site web de la campagne du CSEE](#)).

[Lire la proposition de la Commission « Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi : un nouvel élan pour la stratégie de Lisbonne »](#)

Objectif de la Commission: 3 millions d'Europass d'ici à 2010

Europass, qui est le cadre européen novateur unique favorisant la transparence des qualifications et des compétences, a été lancé à l'occasion d'une conférence qui s'est tenue les 31 janvier et 1^{er} février 2005 à Luxembourg, pendant la présidence luxembourgeoise de l'UE, ainsi qu'avec la Direction générale pour l'Education. L'Europass a pour but d'aider les citoyens à faire connaître leurs qualifications et leurs compétences dans l'Europe entière. L'objectif de la Commission est que « d'ici à 2010, quelque 3 millions de citoyens aient utilisé l'Europass pour mieux se positionner sur le marché de l'emploi et mettre à profit les possibilités offertes par l'apprentissage tout au long de la vie dans le contexte européen ».

Cinq instruments décisifs

Le Commissaire chargé de l'Education, Ján Figel', et la ministre luxembourgeoise de l'Education, Magda Delvaux-Stehres, ont présenté

cinq instruments essentiels de l'Europass pour la transparence des diplômes, des certificats et des compétences.

L'Europass rassemble les instruments suivants :

- le CV Europass: ce CV est l'épine dorsale du portfolio Europass. Il consiste en une version renforcée du modèle européen de curriculum vitae, créé par une recommandation de la Commission européenne en mars 2002 et qui a déjà été téléchargé par plus de 2 millions de personnes.
- l'Europass-Mobilité: le but de l'Europass-Mobilité est d'enregistrer sous un format commun les expériences de mobilité internationale effectuées à des fins d'apprentissage, de façon à ce que les succès consécutifs à ces expériences puissent être communiqués plus facilement. Il doit être complété par l'organisation d'envoi et par l'organisation d'accueil concernées. Il est appelé à remplacer l'Europass-Formation, qui est utilisé depuis cinq ans et a été remis à près de 100.000 personnes.
- l'Europass-Supplément au diplôme: ce supplément au diplôme est un document personnel élaboré conjointement par le Conseil de l'Europe et l'UNESCO et qui tient à jour le curriculum de son titulaire sur le plan de l'éducation. Il est complété par l'établissement qui délivre le diplôme et devrait en principe être remis à tous les nouveaux diplômés de l'enseignement supérieur à partir de 2005.
- l'Europass-Supplément au certificat: celui-ci vient compléter un certificat d'enseignement et de formation professionnels, en précisant les qualifications professionnelles de chaque individu porteur des qualifications en question.
- l'Europass-portfolio des langues: le portfolio des langues est un document permettant aux citoyens de faire état de leurs compétences et de leur expérience culturelles. Il a été élaboré par le Conseil de l'Europe et repose sur le Cadre européen commun de référence pour les langues, qui est en passe de devenir la norme européenne de détermination du niveau des compétences linguistiques.

Ces cinq documents sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'UE et sur le portail Europass spécialisé :

<http://europass.cedefop.eu.int/htm/index.htm>

Le CSEE attire l'attention sur le fait que, même si Europass a pour objectif d'améliorer la mobilité des employés et des étudiants en Europe, cela ne signifie pas nécessairement qu'il améliorera de façon automatique la transparence des qualifications et des compétences étant donné la diversité des systèmes éducatifs et des critères utilisés en matière d'évaluation dans toute l'Europe.

Le CSEE a préparé un document sur l'Europass à l'usage de toutes ses organisations membres.

Lire le document CSEE sur l'Europass

Lire le rapport du CSEE sur la Conférence de lancement à Luxembourg

[Read the Decision of the European Parliament and of the Council of 15 December](#)

Conférence pan-européenne IE/CSEE " De Bologne à Bergen, un bilan a mi-parcours: Le point de vue des personnels académiques »

La Conférence pan-européenne IE/CSEE " De Bologne à Bergen, un bilan a mi-parcours: Le point de vue des personnels académiques » s'est tenue à Bruxelles les 11 et 12 février. Réunissant près de 80 participants venant de 21 pays, elle a permis de mesurer le niveau d'implication des personnels académiques et de leurs organisations syndicales représentatives dans la mise en œuvre du processus de Bologne aux niveaux national et européen. Une étude menée sur cette question par l'Institut norvégien NIFU-STEP, a été présentée et sera un des aspects de la contribution syndicale enseignante à la réunion ministérielle qui se tiendra à Bergen les 19 et 20 Mai 2005.

Les participants ont insisté sur le fait que les personnels académiques sont un pilier essentiel du processus aux côtés des étudiants et des Institutions et devaient être intégrés dans le processus de suivi. Jan Levy représentant Mme Clémet, Ministre de l'éducation de Norvège et Per Nyborg, responsable du secrétariat du mécanisme de suivi du processus de Bologne ont affirmé qu'ils partageaient cette volonté et qu'une invitation à participer à Bergen et au processus de suivi serait adressée prochainement.

La Déclaration qui a été adoptée rappelle la volonté des personnels académiques et de recherche en Europe de voir se développer des liens étroits entre le processus de Bologne et l'Espace européen de la recherche. Le texte réaffirme avec force que l'enseignement supérieur est un bien public qui doit rester de la responsabilité publique et souligne également l'absence inacceptable de référence aux personnels académiques, à leurs rôles et à leur statut dans la Déclaration de Bologne et dans les communiqués ultérieurs. Cette conférence a par ailleurs permis de renforcer les liens avec l'Association Européenne de l'Université (AEU) et l'Association Européenne des Etudiants (ESIB). Prochaine étape Bergen, à suivre...

Conférence mondiale sur “le droit à et les droits dans l'éducation”

La *European Association for Education Law and Policy* (Association européenne pour une législation et une politique en matière d'éducation) a organisé une conférence mondiale sur “le droit à et les droits dans l'éducation” du 25 au 30 novembre 2004 aux Pays-Bas, pays qui assurait à cette période la présidence de l'UE.

En réponse aux participants ayant à maintes reprises questionné la présence du CSEE dans une activité relative au droit à l'éducation, notre représentant a insisté sur le fait que le rôle du CSEE est de protéger et promouvoir les intérêts de ces membres, en tant que travailleurs et en tant que professionnels de l'éducation. Le CSEE, en tant que syndicat d'enseignants, se doit de s'informer des lignes directrices et des tendances dans le secteur de l'éducation afin de pouvoir prendre position sur ces questions.

La présentation sur les objectifs du CSEE a suscité des questions de professeurs d'université en charge des questions de législation relative à l'éducation qui ont exprimé le souhait d'organiser des échanges sur une éventuelle coopération avec le CSEE. Des débats seront organisés entre des professeurs d'universités allemands et hollandais dans le courant de l'année 2005.

La conférence a abordé une grande variété de thèmes d'actualité pour le CSEE. Un des thèmes centraux en matière de législation relative à l'éducation reste le thème de l'égalité des chances. Le rôle crucial de l'éducation en tant que garant à la fois de la cohésion et d'un statut dans nos sociétés a été souligné à plusieurs reprises.

Un large consensus a émergé sur le principe de l'égalité des droits de tous les enfants à l'éducation.

Toutefois, cette reconnaissance soulève deux questions : comment parvenir au principe de l'égalité dans l'éducation ? Quelles législations seront nécessaires ? Ce thème essentiel a également amené deux autres questions telles que la loi sur l'enseignement obligatoire et la politique d'admission (ségrégation et intégration). Le débat sur l'égalité des chances implique l'obligation pour l'enfant (et bien entendu les parents) de s'engager, à long terme, à suivre un enseignement obligatoire. Ce qui implique également des sanctions en cas de non respect de cette obligation.

La liberté de choix des écoles est également une question cruciale en matière d'égalité des chances. Les parents sont-ils libres de choisir une école en accord avec leurs convictions philosophiques et religieuses ? Cette question nous mène inéluctablement au thème de la ségrégation et de l'intégration dans les écoles, particulièrement présente dans les débats et d'importance fondamentale pour la cohésion sociale.

Une autre forme de ségrégation est l'orientation des enfants présentant des difficultés d'apprentissage liées à un handicap physique ou mental dans des écoles différentes. Il y a désormais des tentatives d'intégration de ces enfants dans les écoles traditionnelles afin d'éviter toute forme d'isolation permanente.

Finalement, la question de la « sécurité à l'école » a été traitée. Malheureusement, dans de nombreux pays, les écoles sont confrontées à de sérieux problèmes de violence. La sécurité est un des facteurs primordiaux pour les parents au moment de choix de l'école de leur enfant.

Tout au long de la conférence, des ministres, des scientifiques ainsi que des représentants officiels de nombreux pays ont évoqué sur leurs tentatives de résolution de ces problèmes. Il était évident que la question de la ségrégation et de l'intégration était un point clé de l'agenda en particulier parce qu'elle constitue un facteur potentiel de dislocation de la cohésion sociale.

Le représentant du CSEE a clairement senti, au travers des contacts qu'il a établi en marge de la conférence, que le point de vue de l'enseignant était souvent peu pris en compte, en dépit de la confrontation quotidienne des enseignants à ces problèmes. Il a saisi cette opportunité pour exposer les problèmes particuliers que doivent résoudre les professionnels de l'éducation.

Les observations ont confirmé la nécessité, pour le CSEE, d'être présent à ce type d'activité.

Calendrier

22 – 23 mars:

UE – Conseil européen de printemps, Bruxelles

15 – 17 avril :

Conférence sur le projet TRACE - Académie Syndicale Européenne, Florence

27 avril:

CSEE – Panel sur la qualité de l'éducation, Bruxelles

28 avril:

Bureau IE / CSEE, Bruxelles

19 - 20 mai:

Conférence ministérielle de Bologne, Bergen

6 juin:

Réunion des réseaux du CSEE, Bruxelles

13 juin:

Bureau IE / CSEE, Bruxelles

13 – 14 juin:

Comité paneuropéen IE / Bureau exécutif CSEE, Bruxelles

16 – 17 juin:

UE – Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de juin 2005, Bruxelles

2 – 3 juillet:

CSEE – Dialogue social, séminaire régional, Vilnius

Nouvelles publications

- [Rapport du CSEE « L'Europe a besoin des enseignants: Audition sur la formation des enseignants »](#)
- [Rapport du CSEE: « Le premier Forum eLearning européen pour l'éducation \(ELFE\) »](#)
- [Rapport du CSEE: « Séminaire sur le dialogue social dans l'éducation »](#)
- Commission européenne, Direction Générale Education et Culture
Education: Etude sur « Le financement de l'enseignement supérieur en Europe »
 - [Volume I - Analyse quantitative](#)
 - [Volume II - Analyse qualitative](#)
 - [Volume III - Annexes](#)(Seulement en anglais)
- [La Communication de la Commission au Conseil européen de printemps: « Tous ensemble pour la croissance et l'emploi. Un nouvel élan pour la stratégie de Lisbonne »](#)
- [Communication de la Commission sur l'Agenda social](#)
- [Chiffres clés de l'enseignement des langues à l'école en Europe - Édition 2005](#)
- Document de discussion, Institut syndical de recherche économique, Helsinki:
« On publicly provided services – public or private production? »
- [Rapport « Cadre d'actions pour le développement des compétences et des qualifications tout au long de la vie](#)